

**Note d'information sur les risques industriels de l'établissement
SPECIALITY OPERATIONS FRANCE - Groupe SYENSQO**

Quai saint Roch

58500 Clamecy



Activité de l'établissement

Le site de Clamecy s'est développé à partir de 1894, autour de de la carbonisation du bois, aujourd'hui il concentre ses activités dans la chimie des spécialités.

Les produits fabriqués sur le site de Clamecy sont utilisés dans les applications suivantes :



HPC

Les marchés de la détergence et le soin des personnes



AGRO

Le marché des dispersants pour agrochimie



OIL & GAS

Le marché pétrolier pour les puits de forage.



Industrial

Le marché industriel avec la fabrication de solvant ininflammable et biodégradable, de produit pour le traitement de l'eau, de produit utilisé dans l'industrie aéronautique et de produits destinés à la fabrication de batterie de nouvelle génération

Afin de répondre au mieux à ses clients, l'établissement a développé plusieurs domaines de compétences basés sur une large gamme de réactions chimiques et de génie des procédés.

Les dangers liés à notre activité

L'étude de danger de l'établissement a été révisée en juin 2023 ; celle-ci identifie les scénarios d'accidents dont les effets sont susceptibles de sortir des limites du site. 1/2

Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :

- L'incendie : feu de nappe (liquide), feu torche (gaz) avec des effets thermiques
- L'explosion : explosion de vapeurs ou poussières inflammable, explosion physique ou pneumatique par rupture d'un équipement sous pression, explosion par perte de contrôle d'une réaction chimique avec des effets de surpression
- L'émission de vapeur toxique : perte de confinement d'un liquide ou d'un gaz

Les effets thermiques provoquent des brûlures tandis que ceux de surpression peuvent engendrer des lésions internes, des dégâts aux bâtis et occasionner un effet de projection.

La maîtrise des risques

Mesures de prévention des risques :

- ❖ Chaque installation a fait l'objet d'une étude de sécurité approfondie.
- ❖ Les équipements sont conçus et dimensionnés pour prévenir un accident.
- ❖ Des dispositifs de sécurité (soupapes, chaînes de sécurité instrumentales) garantissent un fonctionnement sûr des installations.
- ❖ Les installations sont régulièrement entretenues et des plans d'inspection sont mis en œuvre. Les dispositifs de sécurité font l'objet de vérifications périodiques.
- ❖ Les personnes en charge de l'exploitation sont habilitées à la conduite des installations.
- ❖ Programme de formation hygiène-sécurité-environnement du personnel et des sous-traitants.
- ❖ Un système de gestion de la sécurité est en place

Moyens de secours matériels :

- Moyens fixes d'extinction automatique en cas d'incendie.
- Réseau incendie autonome et maillé.
- Installation sur rétention.

En cas d'incident

Si un incident survient, le Plan d'Opération Interne (POI) est déclenché.

Il est destiné à maîtriser les accidents internes au site en définissant les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Pour maîtriser l'incident, protéger le personnel et les biens et éviter les effets sur la population ou l'environnement, l'exploitant peut faire appel à des moyens extérieurs et demander le déclenchement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) au Préfet qui prend en charge la direction des opérations de secours.

L'objectif du PPI est d'assurer la sécurité des populations par la planification de l'organisation des secours.

Cette information vous est délivrée dans le cadre de la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de l'établissement SPECIALITY OPERATIONS FRANCES (Groupe SYENSQO), conformément à l'arrêté du 5 janvier 2006 pris en application de l'article 8- II du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005.

Information réalisée par SPECIALITY OPERATIONS FRANCES (Groupe SYENSQO), en mars 2024.